



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service aménagement, risques

Affaire suivie par : Cédric GODEFROY

Courriel : cedric.godefroy@haute-savoie.gouv.fr

Tél : 04 50 33 79 28

Annecy, le **26 AVR. 2023**

**Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers (CDPENAF)
Consultation écrite du 12 au 18 avril 2023**

Avis sur le projet de réhabilitation-extension du refuge des Fonts
emportant DPMEC du PLU de Sixt-Fer-à-Cheval
avec création d'un STECAL au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme

Vu l'article L.151-13 du code de l'urbanisme ;

Vu le dossier de déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du PLU de Sixt-Fer-à-Cheval, déposé le 12 décembre 2022, portant sur la création d'un STECAL pour permettre la réhabilitation-extension du refuge des Fonts ;

Vu la décision de non-soumission à évaluation environnementale émise le 15 février 2023 par l'autorité environnementale ;

Vu le règlement intérieur de la CDPENAF du 31 janvier 2019 qui autorise à consulter les membres pour avis par voie électronique ;

Vu le rapport d'instruction de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie en date du 7 avril 2023 adressé par courrier électronique aux membres de la CDPENAF ;

Vu les retours des membres de la commission à échéance de la consultation le 18 avril 2023 ;

Considérant que pour permettre la réalisation du projet, il est proposé une évolution du PLU par le biais d'une mise en compatibilité, en modifiant le règlement graphique pour classer le tènement concerné, actuellement en N, en une zone Nrg dédiée au refuge, en précisant dans les dispositions du règlement écrit que seuls les aménagements nécessaires au projet refuge sont autorisés et en les déclinant sous forme d'une OAP précise ;

Considérant la qualité générale du projet, issu d'un processus d'association précoce des services de l'État et de la collectivité et de nombreux échanges avec les pétitionnaires ;

La CDPENAF **émet un avis favorable à l'unanimité** au projet de requalification-extension du refuge des Fonts à Sixt et à sa traduction dans le PLU telle que proposée dans la déclaration de projet, sous réserve que soient également détournés en Nrg la partie du refuge actuel destinée au logement des aides-gardiens (chalet n°110), ainsi que le bâtiment n°1055 destiné aux sanitaires du personnel et au stockage.

Le préfet,

Yves Le Breton

15 rue Henry-Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9

Tél. : 04 50 33 60 00

Mél. : florent.godet@haute-savoie.gouv.fr

www.haute-savoie.gouv.fr